



Réservé aux abonnés

Covid-19: déjà fragilisées, les PME françaises vont devoir courir après le cash

DÉCRYPTAGE - Certains entrepreneurs du commerce et de la restauration sont à bout, après avoir subi en deux ans les «gilets jaunes», les grèves et la fermeture du printemps.

Par **Cécile Crouzel**

Publié le 1 novembre 2020 à 22:10, mis à jour hier à 11:05



Dans le centre-ville de Valenciennes, les commerces jugés non essentiels sont fermés, le 31 octobre 2020. *PIERRE ROUANET/PHOTOPQR/VOIX DU NORD/MAXPPP*

Le cash, et toujours le cash. Alors que la crise économique va s'accroître avec le reconfinement, la trésorerie est, plus que jamais, le nerf de la guerre pour les entreprises, et singulièrement pour les PME et TPE. Si elle fait défaut, c'est le spectre du dépôt de bilan qui s'approche à grands pas. Jusqu'en octobre, la situation était correcte. L'activité avait plus ou moins repris, à l'exception des secteurs sinistrés de la restauration, du tourisme, de la culture ou de l'habillement. Et les PGE étaient venus regarnir les comptes. Entre 50 et 70 % des quelque 600.000 sociétés ayant bénéficié de ces prêts garantis par l'État n'y avaient pas touché et l'avaient gardé en trésorerie. Au point que l'épargne des entreprises avait augmenté, entre mars et septembre, de 120 milliards d'euros. Cette sorte de parenthèse enchantée est terminée.

La pression sur le cash va monter d'un cran, avec des situations contrastées selon les secteurs et les entreprises. De rares industries, comme celle de la santé, sont en forme. Dans le BTP, l'état financier est souvent acceptable: les chantiers ont bien repris depuis mai et vont continuer. En revanche, les commerçants fermés administrativement ont de quoi être inquiets: ils ont acheté leurs stocks de Noël, qui se paient courant décembre. Ceux qui n'auront pas suffisamment vendu devront puiser dans leur trésorerie. Dans le tourisme, alors que l'été a été très médiocre, c'est pire. *«On peut estimer que 80 % des entreprises du tourisme ont eu recours au PGE, et que 40 % d'entre elles l'ont déjà dépensé»*, déclare Didier Arino, directeur du cabinet spécialisé Protourisme. Ces cigales involontaires n'ont donc plus de marges de manœuvre.

Dans tous les secteurs en réalité, ce type de sociétés existe. Selon une enquête réalisée par le Medef fin septembre, 10 % des sociétés interrogées avaient déjà dépensé plus de 75 % de leur PGE. Et 29 % déclaraient avoir une trésorerie faible.

Nouvelles mesures

Conscient de ces risques, le gouvernement a pris de nouvelles mesures pour éviter une vague de faillites, notamment parmi les petites et moyennes entreprises qui constituent l'essentiel du tissu économique: report de charges sociales et fiscales, différé possible jusqu'en 2022 pour le remboursement du PGE, incitation fiscale pour que les bailleurs renoncent à un mois de loyer. S'ajoutent des dispositifs spécifiques pour les secteurs fermés ou sinistrés: renforcement du fonds de solidarité jusqu'à 10.000 euros par mois, exonération de charges sociales, chômage partiel généreux. Autant de mesures qui vont réduire les sorties de cash. Par ailleurs, Bercy met la dernière main à un dispositif devant inciter les banques et les sociétés de capital-investissement à renforcer de 20 milliards d'euros les fonds propres des entreprises, via des prêts participatifs notamment.

La seconde vague s'abat sur un tissu économique fragilisé et risque de se transformer en plusieurs mois de restrictions sanitaires et d'empêchements économiques

Cet arsenal sera-t-il suffisant? Les dispositifs lancés lors du premier confinement, plus limités (fonds de solidarité, PGE, report de charges, chômage partiel), ont fait effet - renforcés il est vrai par des assouplissements juridiques sur les dépôts de bilan. S'il y a eu quelques défaillances emblématiques comme La Halle ou Bio C' Bon, les ouvertures de procédures collectives ont diminué de 42,5 % entre mai et fin juillet, comparé à 2019. *«Jusqu'à fin octobre, je ne voyais que des petits dossiers de salles de sport et de restaurants»*, souligne Serge Pelletier, avocat associé au cabinet Rescue.

Mais une réédition de ce scénario semble peu probable. Certains entrepreneurs du commerce et de la restauration sont à bout, après avoir subi en deux ans les «gilets jaunes», les grèves et la fermeture du printemps. *«Ils me disent "j'en ai marre, je ne me bats plus, je baisse le rideau définitivement"»*, rapporte Jean-Eudes du Mesnil, secrétaire général de la CPME. Et si telles réactions extrêmes devraient rester ponctuelles, le contexte général est sombre. La seconde vague s'abat sur un tissu économique fragilisé et risque de se transformer en plusieurs mois de restrictions sanitaires et d'empêchements économiques. Tirer sur le matelas de sécurité du PGE sera certes une première solution. *«Les chefs d'entreprise nous disent de plus en plus qu'ils vont le faire, ou qu'ils vont demander un PGE»*, témoigne Laurent Munerot, président de l'U2P (TPE et des professions libérales). Toutefois, cet outil s'émousse. *«Il était plus facile d'obtenir un PGE quand il a été créé qu'aujourd'hui. Les négociations se sont durcies»*, alerte Aymar de Mauléon, associé chez Linklaters.

100.000 défaillances en 2021

Surtout, tous ces recours auront leurs limites pour les PME, qui n'ont pas le recours de l'export. *«Si vous avez moins d'activité, vous rentrez moins de cash, tandis que vous devez payer vos fournisseurs. C'est implacable. Les mesures de soutien prises par le gouvernement permettront de repousser des dépôts de bilan. Mais les défaillances finiront par se produire»*, estime Serge Pelletier. Difficile de dire quand, puisque nul ne sait aujourd'hui combien de temps les dispositifs d'aide seront maintenus et s'ils seront renforcés. Jean-Eudes du Mesnil de la CPME demande de *«passer de mesures générales de report de charges et de prêts, à des mesures d'exonérations et de subventions»*. Une autre incertitude porte sur le comportement des banques. Or ce sont elles qui seront à la manœuvre sur le renforcement des fonds propres et pour accorder des différés de remboursement du PGE.

Sauf à imaginer une reprise très vigoureuse mi-2021, il est certain que le couperet tombera. *«Les experts tablent sur 100.000 défaillances en 2021, contre 52.000 en 2019»*, abonde Patrick Martin, président délégué du Medef. L'Umih, principal syndicat des métiers de l'hôtellerie, redoute même que 30 % des entreprises du secteur disparaissent dès la fin de l'année.

Pour l'instant, les retards de paiement n'ont pas flambé et le gouvernement a mis en place des systèmes de soutien à l'assurance-crédit. Mais ce point reste à surveiller

Dans cet environnement si difficile, il ne faudrait pas en outre que la confiance entre entreprises s'érode. Car ces dernières se «prêtent» énormément entre elles: les sociétés ayant jusqu'à 60 jours pour régler leurs factures, le crédit entre clients et fournisseurs atteint les 600 milliards d'euros en France. Soit trois fois plus que le crédit bancaire court terme. *«En 2009, le crédit interentreprises s'était grippé. Certaines avaient exigé des paiements immédiats, d'autres avaient rallongé les délais. Cela avait conduit à des faillites»*, rappelle Patrick Martin. Déjà en temps normal en France, un quart des défaillances serait dû à des retards de règlement. Pour l'instant, les retards de paiement n'ont pas flambé et le gouvernement a mis en place des systèmes de soutien à l'assurance-crédit. Mais ce point reste à surveiller.

Entreprises, banques, gouvernement, tout le monde navigue à vue aujourd'hui. En espérant que l'activité se maintienne suffisamment pour que la machine ne déraile pas.

À VOIR AUSSI - «22.000 dossiers» de salariés en chômage partiel ont été déposés au lendemain de l'annonce du reconfinement, annonce Élisabeth Borne